L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

MERCREDI 14 MAI. 1884

SPECTACLES BALS, &c

Hôtels, Sources etc.

PAVILLON FARANTA.

Coin des rues Bourbon et Orléans.

FARANTA TOUJOURS EN AVANT!

Splendide programme pour cette semaine.

Actes nouveaux; Chansons nouvelles. Une pièce qui a obtenu le prix. Fraicheur et originalité.

Pour la première fois, à la Nouvelle-Orléans, le beau mélodramme en 2 actes,

The Dumb Man of Manchester, ou, THE MURDER AT THE MILL.

Rôles tenus par les artistes de la troupe de W. M. PAUL.

Entrée.........................10 cts.

Matinées le samedi, le dimanche et le lundi.

14 mai—

LAKE PARK HOUSE, West-End,

Par J. GALATOIRE.

A l'honneur d'annoncer au public en général et à ses amis en particulier qu'il vient d'ouvrir un restaurant sous le susdit nom, où les gourmets seront sure de toujours y trouver une cuisine de premier ordre et à des prix très modérés.

9mai—1m—di,mar,jeu

HOTEL DE L'EUROPE

A BILOXI.

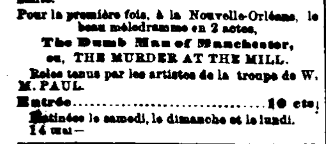

M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés. 3 mai—4m

RESTAURANT VICTOR,

31.............Rue Bourbon.............31

J'AI l'honneur d'annoncer à mes clients et au public que pour la saison d'été j'ai beaucoup diminué les prix des repas à la carte, ainsi que la pension à la semaine. Je servirai aussi à partir du 1er mai, un dîner, table d'hôte, système parisien, entre 3 et 7 heures, pour le prix modique d'une piastre par personne, y compris une demi-bouteille de bon vin de Bordeaux.

Salon somptueux pour repas privés, et chambres à coucher pour voyageurs.

27 avril—1 mois VICTOR HERO.

RESTAURANT PIZZINI,

182 RUE DU CANAL,

(Presque vis-à-vis du Grand Opéra House.)

NOUVELLE-ORLEANS.

La cuisine est confiée aux soins du célèbre maître-queux JULES SABRIER.

MATHIEU & P. PIZZINI, PROPRIETAIRES.

Téléphone dans la maison

21 oct—1an

Claiborne Cottage.

A COVINGTON, Lne., dans les pinières. Pension, par mois, $35; par jour, $1 50. Enfants et domestiques, moitié prix. Résidence charmante, climat extraordinairement sain. Sources médicinales d'une grande puissance curative. S'adresser pour la pension sur les lieux, ou à H. Billard, libraire, 59 Chartres.

Mme E. JAUFROID.

17avril—1m mar jeu dim

Martin's Hotel et Restaurant

17 University Place, New-York

Maison Française de premier ordre.

EUROPEAN PLAN.

Chambres de $0 75 à $2 par jour.

Déjeuner à la carte. Dîner $1, vin compris.

CAFE.

Journaux Louisianais et autres.

J. B. MARTIN, Propriétaire.

16fév—3m 3f par sem

Le Renovateur des Cheveux DE HALL,

VÉGÉTAL SICILIEN.

(Hall's Hair Renewer.)

A été la première préparation parfaitement adaptée à la guérison des maladies du cuir chevelu, et la première aussi à rendre, aux cheveux gris et flétris, leur couleur primitive, leur croissance et le lustre brillant du jeune âge. De nombreuses imitations ont suivi, mais aucune ne possède les éléments requis pour la conservation de la chevelure et du cuir chevelu. Le RÉNOVATEUR DES CHEVEUX DE HALL a constamment grandi dans l'estime ... toutes les parties du globe, tant il répond à un besoin général.

Le succès sans précédent qu'il a obtenu n'est dû qu'à une cause: "Il tient ce qu'il promet."

Les propriétaires du RÉNOVATEUR ont été souvent surpris de recevoir des commandes des pays les plus éloignés, alors qu'ils n'avaient rien fait pour introduire leur préparation dans ces contrées.

Le RÉNOVATEUR DES CHEVEUX DE HALL, même employé pendant un temps très court, produit un effet favorable à l'apparence personnelle.

Il nettoie le cuir chevelu de toute impureté, guérit toutes les humeurs, la fièvre, empêche les cheveux de devenir secs, par conséquent la Calvitie n'est plus à craindre. Il stimule l'action des glandes affaiblies, et les met à même de produire une nouvelle croissance.

Les effets de cette préparation ne sont pas passagers, comme ceux des préparations alcooliques, ils restent longtemps, ce qui la rend supérieure et économique.

(Buckingham's Whisker Dye.)

La Teinture de Buckingham pour les Favoris

Change à volonté la barbe et les favoris en un châtain foncé naturel ou en noir. La couleur est permanente et ne disparaît pas en se lavant. La préparation étant simple on l'applique facilement.

PRÉPARÉS PAR

R. P. Hall & Co., Nashua, N. H.

Chez tous les marchands de Médecines.

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLEANS

BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

Antoine Charles	Gary Pierre
Beleador Elisabeth	VveGaufroy Vve née de la Richert Motte
Briant Mme femme Gary	Laurent Charles Cyrille
Bandouin Charles	Maubert Léon
Charpentier Mme	Monnier Lazarre
Dilhan Célestin	Paoli J D N E
Gary Mile	Sullivan P
Gary Louis Jules	Saniede Louis

15 avril 1884,

Abadie, Jean M Fran-cois	Cabos, Mme épouse Latapie
David, Paulin	Douro, épouse Rabenne L
Denouvion, A C	Ferragut, Joseph
Fusellier, Ch Louis Armand	Fribourg, Fanny et Minette
Guilhemat, Marie	Lamolle, Marie épouse Bardon
Loiseau, Louis	Lamade, Mme
LeClère de Pulligny	Lienard, Duhamel
Lamade, Bernard	Moulin, Louis
Latapie, Damien	Masse, Jean
Miron, Jean	Rotgé, Dominique
Mattei, Jean Jérôme	Thevenin
Poisson, Charles	Verdier, L
Sorbet, Louis	
Tranquille François	

La Nlle-Orléans, le 1er mai 1884.

Le Consul Général chargé du Consulat,

Vicomte PAUL D'ABZAC.

Médaille d'Or. Paris 1878 — Diplome d'honneur Amsterdam 1878

BASILE BARES.

No 84 - - Rue Royale - - No 84

SEUL AGENT.

VENANT d'être reçu un assortiment des célèbres Pianos de Gavan, de Paris, avec le nouveau système Equilibre. Breveté pour le temps de l'accord la partie la plus essentielle dans le Piano. Les mécaniques de ces instruments sont à doubles répétitions. Ces pianos ont été fabriqués expressément pour notre climat et sont pleinement garantis. J'offre ces Pianos au prix excessivement réduit.

Accords et réparations de Pianos et Orgues aux conditions très avantageuses.

18nov—

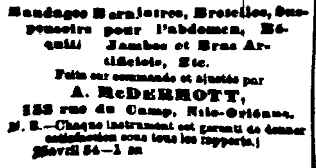

Bandages Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.

Faits sur commande et ajustés par

A. McDERMOTT,

153 rue du Camp, Nlle-Orléans.

N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.

25avril 84—1 an

DEMANDES.

ON demande—Une Française, digne de confiance, comme bonne d'enfants. On exigera les meilleures recommandations. S'adresser au No 17, Nord Remparts.

13 mai—2f

ON demande—Une bonne d'enfant ne parlant que le français, et une femme de chambre. S'adresser au No 1162 St Charles Avenue. 8mai—6f

AVIS LEGAL.

AVIS est par le présent donné qu'une demande sera adressée à la prochaine Assemblée générale pour le vote d'une loi autorisant la ville de la Nlle-Orléans à convertir, au gré des porteurs, des bons à prime en coupons et bons enregistrés, avec intérêt payable par trimestre ou semestre.

4mai—5f en 30 j.

AVIS LEGAL.

Nouvelle-Orléans, 30 avril 1884.

AVIS est par le présent donné que, conformément à l'article 48 de la Constitution, une demande sera adressée à la Législature, pendant sa prochaine session, pour le vote des lois suivantes:

1° Loi fixant les salaires des députés du shériff criminel de la paroisse d'Orléans et pourvoyant au paiement des salaires du shériff criminel et de ses députés par la ville de la Nouvelle-Orléans.

2° Loi fixant les salaires du greffier aux minutes et des autres députés-greffiers de la Cour criminelle de District pour la paroisse d'Orléans, et pourvoyant au paiement des salaires du greffier de la Cour criminelle de District et de ses députés par la ville de la Nouvelle-Orléans.

3° Loi pourvoyant au paiement par la ville de la Nouvelle-Orléans des honoraires fixés par la loi pour l'avocat de district de la paroisse d'Orléans et requérant que le budget de ladite ville soit amendé pour pourvoir au paiement de ces honoraires.

1 mai—6f en 30 j

Avis.

AVIS est ici donné de l'intention du soussigné de s'adresser à la prochaine Législature pour l'allocation d'une somme à lui due pour du savon fourni à l'Hôpital de Charité en 1871-72 et 73.

J. H. KELLER.

20avril—20 26—4 9 15 mai.

AVIS LEGAL.

IL sera adressé à la Législature à sa session de cette année (1884), par les soussignés, une demande pour être autorisés à poursuivre l'Etat judiciairement pour services professionnels rendus, ou pour le vote d'une allocation en paiement des dits services, sur preuves bien établies, pour $44,000.

HORNOR & BENEDICT, en liquidation.

28 avril—4 f en 30 j

AVIS LEGAL.

AVIS est par le présent donné que, conformément à l'article de la Constitution qui gouverne en pareille matière, je demanderai à la Législature de l'Etat de la Louisiane, qui se réunit en mai prochain, de prohiber l'assessement et la collection de taxes de levées de district dans le cinquième district municipal, ville de la Nlle-Orléans.

26 av—5fen30j N. TREPAGNIER.

AVIS LEGAL.

AVIS public est donné par les présentes de l'intention de s'adresser à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, à sa prochaine session, pour demander l'adoption d'un acte autorisant la ville de la Nouvelle-Orléans à renouveler et à prolonger le paiement de sa dette pour le reliquat non payé des billets maintenant échus et exigibles, qui avaient été originairement fournis pour représenter une partie du prix d'achat du Parc de Ville; l'acte devant autoriser la ville de la Nouvelle-Orléans à émettre des certificats de dette, ou obligations, pour le montant des dits billets, avec dépens, honoraires et intérêts, les dits certificats devront porter intérêts au même taux que ledit reliquat de prix d'achat. L'acte portera que cette prolongation de temps interrompra et suspendra la prescription, mais n'affectera, n'affaiblira, ni n'altérera, en aucune façon, les obligations actuelles de la ville, relativement à la dite dette, ni les droits et les moyens légaux des détenteurs desdits billets et de la dette que les billets représentent. L'acte portera, aussi qu'en cas de retard, ou de défaut de paiement d'aucune partie du principal ou de l'intérêt des dits certificats de dette, les détenteurs seront réintégrés dans tous les droits et moyens légaux qui garantissent maintenant les dits billets, et pourront réclamer et exiger le paiement de la dette avec dépens, honoraires et intérêts, de la même façon et avec les mêmes droits que si la prolongation n'avait pas été accordée, laissant, cependant, intacts l'interruption et la suspension de la prescription. L'acte portera aussi que les billets primitivement fournis seront conservés jusqu'à parfait paiement des dits certificats de dette, à émettre par la ville de la Nouvelle-Orléans, et devront servir à tous porteurs des dits certificats de la ville de la Nouvelle-Orléans, en cas de non paiement d'aucune partie du principal ou de l'intérêt des dits certificats, et dans l'éventualité de procès, ou procédures judiciaires, pour en obtenir le paiement; et autorisant la ville de la Nouvelle-Orléans à lever une taxe pour le paiement de la dette représentée par les dits certificats. L'acte devra pourvoir au rachat de ladite dette, et autoriser ladite ville, le Bureau de Liquidation ou toute autre autorité compétente à faire ce qui sera nécessaire pour exécuter les disposition de l'acte.

Nlle-Orléans 15 avril 1884.

18avril—au 3mai

AVIS public est ici donné de l'intention du soussigné de demander à la prochaine Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane le passage d'un acte allouant au soussigné la somme de mille piastres avec intérêt au taux de sept pour cent par an à partir du 15 juillet 1879, jusqu'à paiement—laquelle somme est due par l'Etat de la Louisiane en vertu des certificats de créance Nos 39 et 40 émis conformément à une ordonnance adoptée le 7 juillet 1879 par la Convention de l'Etat de la Louisiane, et dûment signés par le président et le secrétaire de ladite Convention, lesquels certificats sont en la possession du soussigné.

EDOUARD A. PALFREY,

en sa qualité de Président de la Compagnie d'Assurances Factors and Traders.

15 avril—5f en 30 j

AVIS LEGAL.

CONFORMEMENT à l'Art. 48 de la Constitution de l'Etat, avis est donné par le présent, qu'il sera présenté à la Législature, à sa prochaine session, un bill ordonnant le remboursement par l'Etat au soussigné, d'une somme de soixante-dix piastres, montant de deux comptes de taxes de 1876 et 1877, payé par lui en 1880 par erreur.

18avril—5f en 30 j Dr C. H. BAYON.

Avis.

CONFORMEMENT aux dispositions de l'article 48 de la Constitution, avis est ici donné que les soussignés feront un appel à la Législature de l'Etat de la Louisiane à sa prochaine session régulière pour le passage d'un bill exemptant les encanteurs du paiement des taxes sur toutes les ventes faites par eux de marchandises manufacturées et pour le rappel de la présente loi imposant cette taxe.

VINCENT & CO., H. STERN & CO.

17avril—2f. p. s.—30j.

AVIS LEGAL.

CONFORMEMENT à l'Art. 48 de la Constitution de l'Etat, notice est donnée par le présent avis, qu'il sera présenté à la Législature, à sa prochaine session, un bill ordonnant le remboursement par l'Etat au soussigné, d'une somme de deux cent trente piastres trente-sept cents, montant d'un compte de taxes de 1872, payé par lui en 1873, et payé une seconde fois par erreur, en 1882.

CHARLES ANDREW JOHNSON.

16 avr—5 f en 30 j

AVIS est ici donné à tous, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, qu'il sera présenté à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, au cours de sa prochaine session, une demande d'augmenter le traitement des Commissaires du Jury de la paroisse d'Orléans, et d'amender, dans ce but, la législation à ce sujet. 13avril—1m

AVIS LEGAL.

AVIS est par le présent donné qu'il sera fait à la Législature, à la session de 1884, une demande pour le vote d'une loi facilitant la mise à exécution du projet d'EXPOSITION UNIVERSELLE DE L'INDUSTRIE ET DU CENTENAIRE DU COTON, pour arrêter les règlements de police nécessaires et controler les exhibitions publiques et les spectacles dans la ville de la Nlle-Orléans pendant la durée de l'Exposition. 16 avril—1f par sem en 30 jours.

INSTITUTION CURTO.

Pensionnat et Externat,

Coin St Philippe et Prieur.

LES cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfége et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offertes aux élèves sans prix extra.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand a lieu à l'institut 17 août—

Compagnie d'Assurances du Croissant.

(CRESCENT INSURANCE)

67 et 69, rue du Camp

NOUVELLE-ORLEANS,

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849 —Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT...$600,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

...olic d'assurances annuelles ... à échéance ... des risques d'incendie.

W. E. LYMAN..............Président

CHAS. H. DOLSEN..........Vice-Président

CHAS. E. RICE..............Secrétaire.

Directeurs

Samuel H. Kennedy	Pat. E. Mortimer
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
W. B. Conger,	S. Hernsheim,
George W. Sentell,	Edward Nalle,
Alf. Moulton,	J. J. Reiss,
Charles Newman,	Louis Prados,
U. Marinoni,	Harry L. Klsah,
Lucien Deléry,	A. H. Sieward,
Charles H. Dolsen	Sigmund Katz,
Reuben G. Bush,	H. D. Wallace,
John Calder,	R. F. W. Bachman,
S. O. Conlen,	Wm Garig,
W. A. Phelps,	John D. Fisher,
M. Gillis,	A. Rosenfeld,
Wm. R. Lyman.	C. K. David

Voir nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas

Mme BONOMO, sage-femme, et médecin pour dames, 160 St-Louis et 101 Bourgogne, se recommande pour toutes les maladies de femmes et comme sage-femme. Elle promet une guérison assurée pour toutes les maladies, telles que douleur à la matrice, dentition difficile chez les enfants, les vers chez les femmes et les enfants, les plaies aux jambes. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec un bon traitement et à des prix en rapport avec le temps. Visible à toute heure. Exerçant sa profession depuis 25 ans, elle se recommande au public. 16 déc—1 an

Agence d'Emigration Française

LE SOUSSIGNÉ a ouvert à St-Paul, Minnesota, une agence d'émigration française. Il sollicite les ordres de MM. les planteurs de la Louisiane qui auraient besoin d'ouvriers ou de fermiers. Ceux qui auraient des terres à vendre ou à céder à quelque condition que ce soit, sont priés de s'adresser à lui, en lui envoyant les renseignements nécessaires.

F. C. BOUCHER, Directeur,

204 E. Third street,

Presley Block, St-Paul, Minn.

19 s vés.

L.S.L.

Prenez Avis!!

Que cette loterie est la seule qui d ns un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE

FERA A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 17 JUIN 1884.

UN

TIRAGE EXTRAORDINAIRE,

CLASSE F,

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction de

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE, ET DU

GEN JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE

PAS DE REDUCTION!

Pas d'ajournement!

PLUS D'UN DEMI-MILLION

de Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS

PAYES EN PLEIN.

UN GROS LOT DE......	$150,000
UN GROS LOT DE......	50,000
UN GROS LOT DE......	20,000

2,279 Lots, montant en tout à $522,500.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.,

A

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

Dans la matinée du

MARDI, 17 JUIN 1884,

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$100,000..	$150,000
1 ... do	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de....	5,000..	20,000
20 Lots de....	1,000..	20,000
50 Lots de....	500..	25,000
100 Lots de....	300..	30,000
200 Lots de....	200..	40,000
600 Lots de....	100.	60,000
1000 Lots de....	10..	100,000

PRIX D'APPROXIMATIONS

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $100,000 soit.............. 20,000

100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit.............. 10,000

100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de 20,000 soit.............. 7,500

2,279 Lots s'élevant à.......$522,500

CERTIFICAT.

"Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures."

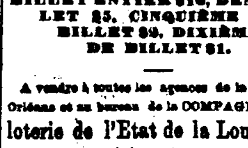

BILLET ENTIER $10, DEMI-BILLET $5, CINQUIÈME DE BILLET $2, DIXIÈME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE

loterie de l'Etat de la Louisiane

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Note à l'ordre de l'American Express, change de New York, ou traite sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 en plus.)

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser les lettres enregistrées et faire les mandats sur la poste (money orders) payables à

New-Orleans National Bank

New Orleans, La.,

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

Block Pollock & Co. vs Vaughan, Seymour & Co., en liquidation, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 9,177—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, sur les lieux ci-après décrits le LUNDI, 26 mai 1884, à 10 1/2 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux, No 187 rue Tchoupitoulas—

97 Balles Gunnies.

21 Balles Sweepings.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,

Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

14mai—14,20,24,25

Southern Express Co. vs. Edgar Thomas.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,744—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères, à l'endroit ci-dessous désigné, MERCREDI, 14 mai 1884, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une bibliothèque comprenant 28 volumes assortis, une table à écrire, une lampe, trente-deux livres reliés, un lot de journaux de fantaisie (magazines) et une boîte à contenir de l'argent (cash box) avec son contenu, maintenant dans mon entrepôt rue Ste-Anne, entre les rues Royale et Chartres, dans le Deuxième District de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

8mai—3, 7 10, 14.

Peter G. Biddell vs. Miss L. A. Legett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 10,4 5 En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 24 mai 1884, à 10 a. m., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un grand lot de meubles et effets mobiliers, etc., maintenant à mon entrepôt rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, conformément à l'inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

13mai—13, 20, 24.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Widiam Freret et Mme Veuve William Freret, William Alfred Freret, Fannie Freret et Frederick George Freret, possesseurs actuels.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,271—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 7 juin 1884, à midi, de la propriété et dépendances ci-après décrites, ensemble avec soixante dix actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, maintenant réduit à soixante-six actions du dit fonds hypothécaire ici annexées, à savoir—

Un certain terrain, situé dans le faubourg Delord, marqué numéro dix huit sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, en date du 20me jour de décembre 1828, et annexé à un acte passé pardevant Félix De Armas, notaire, en date du 30 janvier 1829.

Le dit terrain mesure, au pied français, cinquante-et-un pieds sur la rue appelée le Cours des Tritons, cent treize pieds et deux tiers d'un pouce sur la ligne qui le divise du lot numéro dix-sept (17), cent quinze pieds onze pouces et un tiers sur la ligne qui le divise du lot numéro dix-neuf (19), et cinquante-et-un pieds et un pouce dans le fond, tel que le dit lot de terre est désigné sur le plan ci-dessus mentionné, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—L'acquéreur fournira un billet d'action pour la somme de deux cent dix do la s ($210), échéant le premier jour d'octobre 1884 et renouvelable, conformément à la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et la balance comptant. L'acquéreur assumera toutes les obligations et les responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le billet d'action ainsi fourni devra être identifié avec l'acte hypothécaire de Stanford W. Waters en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, passé pardevant Théodule Seghers, notaire en cette ville, le 28 septembre 1838, avec l'acte de vente du shérif en cette affaire.

THOMAS DUFFY,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

7mai—7 11 21 28 juin 4 7

Chas Lafitte versus Rév. Jeremiah Blackstone, comme représentant de la Second Free Will Baptist Church.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nlle-Orléans—No 4050—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre la rue Gravier et l'Allée Natchez, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 14 juin 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Marigny, Urquhart, Moralès et Mandeville, mesurant trente-deux pieds de face à la rue Urquhart sur une profondeur de cent soixante pieds onze pouces, faisant une portion du lot de terre désigné par le numéro onze sur le plan dressé par J. Pilié, voyer, en date du 11 avril 1835 et attaché à un acte du 23 août 1835, pardevant T. Seghers ancien notaire, en cette ville. Le dit lot de terre est borné sur le côté le plus près de la rue Mandeville par la balance du lot numéro onze.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

13 mai—17 20,27—juin 3,10 14

G. Happe vs E. G. Chamberlain.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 1318—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville SAMEDI 31 mai 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et connu comme le lot numéro deux dans l'îlet numéro seize, borné par les rues Gasquet, Robertson, Canal et Villeré, conformément à un plan dressé par Pilié et Springbet, voyers, le 24ème jour de juillet 1838, annexé à un acte du 5 octobre 1839 passé pardevant D. L. McKay, anciennement notaire, acquis par Frederick G. Chamberlain de David Coile, par acte pardevant Andrew Hero Jr., notaire, en date du 11 octobre 1877. Ledit acte d'acquisition est enregistré au bureau des transferts, livre No 110, et mesure trente pieds de face à la rue Gasquet sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans

29 avril—29,6,13,20,27,31 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de partage.

Succession de Eva Peri—No. 2389

Succession de Anna Maria Grens—No. 10771.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, — En vertu de deux ordres de vente datés du 29 janvier 1884 et 7 avril 1884 respectivement, pour effectuer un partage, à moi adressés par l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus respectivement, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 17 mai 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le Cinquième District de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississippi dans l'îlet borné par les rues Bouny, Delaronde, Villeré et Seguin, désignés par les numéros un et deux de l'îlet numéro neuf. Le dit lot numéro un forme l'encoignure des rues Delaronde et Bouny et mesure trente pieds un pouce de face à la rue Bouny sur une profondeur et façade à la rue Delaronde de soixante-trois pieds onze pouces et deux lignes; et le lot numéro deux mesure trente pieds de face à la rue Bouny sur une profondeur de soixante-trois pieds onze pouces et deux lignes entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

15 avril—15 22 29, 6 mai 13 17

MERCHANTS' MUTUAL INSURANCE COMPANY

OF NEW ORLEANS,

No 104 CANAL STREET.

TWENTY-NINTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1883, including unearned premiums of the previous year—

On Fire risks..........	$248,848 79
On Marine risks..........	22,022 70
On River risks..........	22,912 63
Total premiums..........	$293,784 12
Less unearned premiums..........	75,281 00
Net earned premiums 31st May, 1883..........	$218,503 12
Losses paid—	
On fire risks.......$56,527 62	
On marine risks....... 13,201 25	
On river risks....... 4,495 50	
Taxes and expenses, less interests....... 26,164 16	
Reinsurances and return premiums....... 16,100 26	
	$116,488 79
Profit..........	$102,014 78

The company has the following assets:

Real estate..........	$244,82033
Bank, Railroad and other stocks..........	61,23453
Notes secured by mortgage and pledge..........	149,330
Bills receivable..........	61,096 58
Premium in course of collection..........	36,450 06
Stock of Vallette Dry Dock Co..........	11,362 50
New Orleans Water Works Co..........	19,600 00
Louisiana Consols..........	15,426 25
City time..........	2,000 00
Judgment on mortgage notes..........	4,335 00
Cash on hand..........	32,579 62
	$658,334

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the company.

PAUL FOURCHY, President.

G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans. Sworn to and subscribed before me the 11th day of June, 1883.

JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 11th day of June, 1883, it was resolved that in addition to the interest dividend of Ten Per Cent already paid to the stockholders, a further dividend of TWENTY-FIVE PER CENT. on the net earned participating premiums for the year ending May 31, 1883, be paid on the third Monday of July next.

—DIRECTORS—

P. MASPERO,	JNO. B. LALLANDE,
M. W. SMITH,	J. J. FERNANDEZ,
D. FATJO,	PAUL FOURCHY,
EDWARD TOBY,	D. A. CHAFFRAIX,
W. TAYLOR.	CHAS. LAFITTE,
	JOS. A. SHAKESPEAR.

sig—

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Thomas H. Hunt,

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 11,387—Division A. Attendu que William Henderson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas H. Hunt, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

14 mai—14 18 23

Succession de William Gordan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,016—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Frank L. Gordan, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

14 mai—14,18,23

Succession de Charles A. Meyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,106—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Joséphine Meyer, tutrice naturelle, administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

13 mai—13 17 22

Succession de Thomas Hillman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,342—Division A—Attendu que P. S. Wiltz Jr. administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas Hillman, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

9 mai—9 13 18

Succession de Jean Michel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 1,191—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Elisabeth Rickerby, veuve de Jean Michel, et maintenant veuve de J. F. Bourgès, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

9 mai—9 13 18

Successions de John Deeves et sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 11,326 Division B—Attendu que William H. Deeves a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans les successions de feus John Deeves et sa femme, décédés intestats, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

JAMES T. CLARK, Greffier.

8 mai—8,12,17

Succession de William Florance.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6 498.—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Benjamin Florance, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

11 mai—11,15,20

Succession de J. P. Gautret alias Guénivet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 11,171—Division B—Attendu que P. S. Wiltz Jr, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu J. P. Gautret alias Guénivet, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

11 mai—11,15,20

Succession de Marie Celeste De l'homme, veuve de Pierre Trepagnier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,303—Division D—Attendu que F. Oscar Trepagnier a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Marie Celeste De l'homme, veuve de Pierre Trepagnier, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

7mai—7 11 16

Succession de Louisa Werner, épouse décédée de Fred Hecker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11 323 Division A—Attendu que P. S. Wiltz Jr, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Louisa Werner, épouse décédée de Fred Hecker, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

7mai—7,11,16

Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 9805

H. Palchoux versus ses créanciers.

Aux créanciers de H. Palchoux et à toutes autres personnes intéressées.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de Chas. T. Soniat Esq., un notaire, le ...ème jour de mai 1884, à 11 heures du matin, pour délibérer sur les affaires dudit H. Palchoux et élire un syndic.

Par ordre des honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, juges de ladite Cour.

Nlle-Orléans, ce 6e jour de mai 1884.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

12 mai—3f

Isidore Levi & Co. vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2606—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de Isidore Levi & Co. et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Isidore Levi, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

11 mai—11 15 20

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

John J. McGinnis vs. Ses Créanciers. } No 11,348. Division A.

ORDRE DE COUR—Que la cession de la propriété du pétitionnaire John J. McGinnis soit et est acceptée par la Cour au profit de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée de ses créanciers soit tenue et convoquée pardevant Charles Rolle, Esq., notaire, le 12me jour de juin 1884, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et élire un syndic, et dans l'intervalle que toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit John J. McGinnis soient suspendues.

Il est en outre ordonné que Bernard Titche, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nlle-Orléans, 9 mai 1884.

(Signé) A. L. TISSOT, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

11mai—3f

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

H. Loubat, vs. Ses Créanciers. } No 10,969. Division C.

Ordre de Cour—

Aux créanciers du dit Hilaire Loubat et toutes les autres personnes intéressées.

Vous êtes par le présent avis requis d'assister à une réunion des créanciers du dit Hilaire Loubat qui aura lieu pardevant John L. Laresche, Esq, notaire, en cette ville, le Jendi, 5 de juin 1884, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit Hilaire Loubat, élire un syndic et dans l'intervalle que toutes les procédures judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 30 avril 1884.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

JAS. D. RANKIN, Dy Greffier.

4 mai—3f en 30 j.

ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS—No 10,756.

Patrick J. Kennedy vs. ses créanciers.

Aux créanciers de Patrick J. Kennedy et à toutes autres personnes intéressées.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de Walter Turnbull, un notaire, le 2me jour de juin 1884, à 10 heures A. M., pour considérer et agir sur une demande pour un répit.

Par ordre des Honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, juges de ladite Cour.

Nlle Orléans 28 avril 1884.

JAS D. RANKIN, Député-Greffier.

29 avril—3 f inlus le 2 juin

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

P. E. Sarrasin & Krebs et P. E. Sarrasin & Armand D. Krebs, individuellement, vs. Leurs créanciers. } No 11,254, Division D.

ORDRE DE COUR—La cession de la propriété des pétitionnaires de la raison sociale de P. E. Sarrasin & Krebs, et Pierre E. Sarrasin et Armand D. Krebs, individuellement et comme membres de la dite raison sociale, est acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée de leurs dits créanciers ait lieu et soit convoquée pardevant Charles Rolle, Esq., notaire, SAMEDI, le 31e jour de mai 1884, à 11 heures A. M., dans le but de prendre en considération les affaires des dits pétitionnaires, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits P. E. Sarrasin & Krebs et Pierre E. Sarrasin et Armand D. Krebs soient suspendues, et que N. Vignaud, Esq, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nlle-Orléans, 28 avril 1884

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député Greffier

29 avril—3f en 10 jrs

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Vente pour cause de départ.

Meubles.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—JEUDI, 15 mai 1884, il sera vendu, à 11 heures du matin, rue Derbigny, entre les rues Laharpe et Lapeyrouse—

Un lot de meubles le meublant.

Conditions—Comptant. 14 mai—

Succession de René Légier.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 10,505.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureaux Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 17 mai 1884, il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St. Charles, rue St. Charles. En vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 3 avril 1884, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1° La sixième portion indivise d'un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Marigny, Urquhart, Mandeville et Moralès, faisant partie du lot No 1 de l'îlet 58, mesurant, mesure française, 30 pieds ou plus de face à la rue Marigny sur 63 pieds 11 pouces de profondeur, mesure américaine.

2° La sixième portion indivise d'un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent situé dans le même îlet, ainsi qu'il est désigné ci-dessous par le No 8, mesurant 26 pieds 7 pouces 3/8 de ligne de face à la rue Moralès, sur 160 pieds 11 pouces de profondeur et s'élargissant de 9 pieds 10 pouces 3/8 de ligne, à une distance de 63 pieds 7 pouces 3 lignes de la rue Moralès, ainsi le surplus de la profondeur du dit lot de terre a une largeur de 36 pieds 6 pouces.

3° La sixième portion indivise d'un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent, dans l'îlet No 59, renfermé par les rues Bons Enfans, Mandeville, Marigny et Moralès, désigné par le No 3, mesurant, mesure américaine, 32 pieds de face à la rue Bons Enfans sur 120 pieds 7 pouces 2 lignes de profondeur.

4° Les neuf cent douzièmes (9/112) portions indivises d'un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 2 de l'îlet No 58, mesurant, mesure anglaise, 36 pieds 6 pouces de face à la rue Moralès sur 160 pieds 11 pouces de profondeur, entre les rues Marigny et Mandeville.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais des acquéreurs.

15 avril—15,26,3,10,17 mai

Deux cottages sur la rue Kerlerec. Nos 101 et 103.

Vente pour effectuer un partage.

Anthony Perrault et al, vs. Appollinaire Perrault, tuteur, et al.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 10,597.

PAR JAS P. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 17 mai 1884, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 4 avril 1884 et signé le 9 du même mois et année.

Les propriétés suivantes, savoir—

Deux lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 18 et 19 de l'îlet No 5, compris entre les rues Kerlerec, Marais, Columbus et St Claude.

Le lot No 18, mesure 30 pieds 6 pouces de face à la rue Kerlerec sur 120 pieds 10 pouces de profondeur.—Ensemble une maison en bois couverte en ardoises ayant trois chambres et galerie sur le côté cuisine double, cour carrelée, hydrant, lieux d'aisance, etc.

Le lot No 19 mesure 30 pieds 6 pouces de face à la rue Kerlerec, sur 120 pieds 10 pouces de profondeur. Ensemble une maison couverte en ardoises, ayant trois chambres avec galerie sur le côté, cuisine double, cour carrelée, hydrant, lieux d'aisance, etc., etc.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais des acquéreurs.

Les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1884 seront à la charge des acquéreurs en sus du prix d'acquisition. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs sur le prix d'adjudication afin de garantir la vente.

12avril—12 19 26—mai 3 10,17.

Quatre résidences formant encoignure aux rues Deléry et Delaronde à un îlet de distance et en face des Casernes des Etats-Unis

Succession de Jean Pêré Beitz.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 9246.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 17 mai 1884, il sera vendu à midi à la Bourse d'encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 mars 1884.

Les propriétés suivantes savoir—

Quatre lots de terre contigus situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les lettres A, B, C et D dans l'îlet compris entre les rues Deléry, Tricou, Delaronde et Moreau.

Le lot A mesure 43 pieds 8 pouces de face à la rue Delaronde sur 169 pieds 8 pouces 3 lignes de profondeur.—Ensemble une maison en bois retirée de la rue ayant galerie sur la face de quatre chambres et vestibule, cuisine double, deux citernes, puits, lieux d'aisance, etc.

Le lot B forme l'encoignure des rues Delaronde et Deléry et mesure 58 pieds 1 pouce de face à la rue Deléry sur une façade et profondeur à la rue Delaronde de 91 pieds 3 pouces.

Ensemble une maison en bois ayant huit chambres et hangars. Une autre bâtisse dans la cour, de trois chambres, lieux d'aisance, deux citernes, etc., etc.

Le lot C mesure 55 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Deléry, sur 91 pieds 5 pouces de profondeur. Ensemble une maison en bois couverte en ardoises, ayant six chambres, deux citernes, écurie, lieux d'aisance, etc., etc. Le tout divisé en deux corps de logis.

Le lot D mesure 51 pieds 2 pouces de face à la rue Deléry sur 91 pieds 5 pouces de profondeur. Ensemble une maison en bois ayant quatre chambres, des cabinets et galerie derrière. Une autre bâtisse dans la cour, de quatre pièces, deux citernes, lieux d'aisance double, etc., etc.

Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant, et la balance à un an de crédit au 6 pour cent, par billet hypothéqué et 8 pour cent d'intérêt par an à partir de date, avec toutes les clauses usuelles de garantie.

Les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1884 seront à la charge des acquéreurs en sus du prix d'acquisition.

Actes de vente pardevant Anatole A. Ker, notaire aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé sur le prix d'adjudication afin de garantir la vente. 12av—12 19 26—mai 3 10,17

PAR HOEY & O'CONNOR

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété sur le chemin de la Métairie, dans la paroisse de Jefferson.

Une ferme et un verger.

Succession de Patrick Flood.

John Flood et al. vs Hugh Flood et al.

No 441 Vingt Sixième Cour de District Judiciaire, pour la Paroisse de Jefferson.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur, bureau: No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 17 mai 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un jugement pour effectuer un partage, rendu par l'Honorable Michel Hahn, juge de la dite Cour, le 12 avril 1884, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la paroisse Jefferson, sur le côté sud du chemin de la Métairie, mesurant un arpent de face au dit chemin de la Métairie sur une profondeur entre deux lignes parallèles de 10 arpents plus ou moins, étant borné sur un côté par la propriété, maintenant ou anciennement appartenant aux frères Labarre, et sur l'autre côté par la limite de la ville de Carrollton, adjoignant à la propriété Bonnabel, à 1 1/2 mille du Half-Way House, avec une bonne maison, un beau verger et un jardin.

Conditions—Une moitié comptant, et le reste à un crédit d'un an, en un billet de l'acquéreur portant intérêt de 8 pour cent par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement et garanti par privilège et lien du vendeur, et hypothèque spéciale sur la dite propriété. Les bâtisses devront être assurées et la police transférée aux vendeurs, ou au porteur ou porteurs subséquents du dit billet, l'acte de vente contiendra la clause pénale de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès; l'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1884, un dépôt de 10 pour cent au comptant sera exigé au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Rivière Gardère, notaire pour la paroisse de Jefferson

16 avril—16,27—mai 3,10,11,17

Occasion Rare

Comme Placement ou pour Résidence.

Salon et Hotel bien connu près de la rue du Canal,

Le Salon et Hotel Borges

No. 109 rue de la Douane, entre les rues Royale et Bourbon.

A l'encan à de longs termes,

Pour effectuer un partage entre parties intéressées

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet— SAMEDI, 24 mai 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, il sera vendu à l'encan:

La bâtisse en briques à trois étages et demi No 109 rue de la Douane, côté nord, entre les rues Royale et Bourbon. Le terrain mesure 34 pieds 1 pouce de façade à la rue Douane, sur 37 pieds 1 pouce de largeur dans le fond, à une profondeur de 149 pieds 10 pouces et 1 ligne de la devanture; la ligne latérale sur la rue Bourbon se rétrécit à angle droit, 1 pied 11 pouces, puis à une seconde profondeur de 59 pieds 11 pouces de la ligne du fond, à une profondeur de 1 8 pieds 5 pouces 4 lignes de la devanture, la ligne latérale vers la rue Royale s'élargit à angle droit 5 pieds 1 pouce, et puis à une seconde profondeur de 49 pieds 9 pouces et 4 lignes à la ligne du fond; la profondeur totale étant de plus de 208 pieds.

La bâtisse est solidement construite, avec une verandah en fer à chacun des trois étages, a un grand corridor et un grand salon sur le devant, restaurant, trois chambres à pension, cuisine et salle de billard au dessus, et quatre magnifiques chambres avec portes à coulisse, grandes salles et grands escaliers, deux chambres dans le corps principal de logis. Les ailes ont trois étages avec galeries et contiennent environ 18 chambres.

Cette propriété, depuis sept ans passés, a été occupée par le locataire actuel, M. Manuel M. Borges, à qui elle est louée jusqu'au 30 septembre 1884, à raison de $1,800 par an, le bail étant de $150 par mois pour les six premiers mois et de $ 30 pour les six derniers mois.

A peu de frais comparativement on peut facilement faire quarante chambres de sorte que les loyers augmenteraient en proportion.

L'emplacement est convenable à ce genre d'affaires. C'est le local des petits hôtels qui ont tous fait de bonnes affaires depuis nombre d'années, et les améliorations de même nature se font dans le voisinage immédiat.

Conditions—Un quart ou plus comptant, le reste à un, deux et trois ans de crédit avec intérêt à 8 pour cent par an par privilège de vendeur et toutes les autres clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant cette année, et déposera 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant N. B. Trist, notaire

avril—27—mai4,11,18,23,24

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terre et terrains de ville.

Keiffer & Gardner vs. leurs créanciers.

No. 6296—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division A.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.—Bureau. No 17 rue Carondelet. SAMEDI, le 14 juin 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la ville de la Nouvelle Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la susdite Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, en date du 8 mai 1884, il sera vendu à l'encan—

1° Une portion de terre au Landing Cottle, maintenant Boyce, dans la paroisse Rapides, ayant 83 pieds de face à la rive droite de la Rivière Rouge, près de l'embouchure du Bayou Jean de Jean, s'étendant dans le fond de 90 pieds ayant 8484 pieds carrés et bornée en bas par la terre de Mme Anna G. Boyce.

2° Une autre portion de terre au même endroit, séparée de celle ci-dessus par un chemin public, ayant 89 pieds de face à une rue imaginaire, et s'étendant dans le fond de 110 pieds, ayant 9790 pieds carrés et est bornée sur tous les côtés par les terres de Mme Anna G. Boyce. Les améliorations consistent en un grand magasin et entrepôt en bois avec mansarde.

Les dites propriétés ont été acquises de Henry A. Biossat, par acte pardevant Chas. G. Andry, notaire, le 14 mars 1880.

3° Dix-sept et demi acres de terre dans la paroisse De Soto, formant une portion dans le quartier nord-ouest et le quartier sud ouest de la Section No 16, Township 12, Range No. 13, acquis de Frank P. Collins, le 29 novembre 1881, et enregistré dans le livre T. folio 512.

Conditions—Comptant

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Andrew Hero Jr., notaire.

13 mai—13 24 31—7, 14 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente à douze mois de bons. Propriétés de choix nues et améliorées à Carrollton.

Succession de Chauncey C. Porter.

No 40,1 2—Seconde Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, NICHOLAS J. HOEY encanteur—Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 24 mai 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la ville de la Nlle Orléans en vertu d'un ordre de l'honorable Seconde Cour de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 mai 1878, rendu dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan les propriétés de valeur suivantes—

Six lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans la ville de Carrollton, Septième District de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Monroe, Trémoulet, Leonidas et Levée, et désignés par les Nos 49, 50, 51, 70, 71, 72.

Les dits lots se touchent et mesurent ensemble 90 pieds de face à la rue de la Levée 133 pieds 8 pouces de face à la rue Monroe, et 120 pieds de face à la rue Tremoulet. Le tout conformément au plan détaillé dressé par William H. Williams, arpenteur, le 27 juillet 1878, et qui sera exhibé à la vente. Les améliorations comprennent un magasin en briques à deux étages et une résidence sur les lots Nos 51 et 72, au coin des rues Levée et Monroe.

Conditions—A un crédit de 12 mois. L'acquéreur fournira un bon payable douze mois à partir du jour de la vente, avec de bonnes et suffisantes sécurités, le dit bon devant porter intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente, et devant être fait conformément à la loi et être garanti par toutes les clauses habituelles. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant l'année 1884.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Ernest Commagère, notaire.

13mai—13,18,23,24

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIÉTÉS DANS LE TROISIÈME DISTRICT.

Le Stonewall Jackson Hall, rue des Champs Elysées.

Terrain de valeur à l'arrière de la rue Decatur.

Maison-cottage en bois avec deux terrains rue Musique.

Le cottage à double corps de logis,

No 541 rue Bourbon, près Claiborne.

La maison-cottage en bois, avec deux terrains rue Derbigny.

Un cottage à double corps de logis touchant à cette dernière propriété.

Un cottage en bois et pharmacie, vis-à-vis le marché St-Bernard, Rue Claiborne.

Succession de LOUIS FIX, décédé.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

A trois ans de crédit.—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON Encanteur—Bureau 13 rue Carondelet—SAMEDI, 31 mai 1884, à midi à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magasins, entre Gravier et Natchez dans le Premier District de cette ville en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans division E. date du 30 avril 1884 Docket No 10 ..., pour compte de la succession de Louis Fix, décédé il sera vendu à l'encan—

Propriété dans le Troisième District.

L'ancien United-States Hotel, maintenant Stonewall Jackson Hall, rue des Champs-Elysées.

1. Un certain lot de terre de valeur, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Champs Elysées, Marigny, Chartres et Decatur, mesurant 46 pieds 11 pouces de face à la rue des Champs Elysées sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces.

Les améliorations consistent en la bâtisse en briques, à trois étages, avec veranda en fer, connue sous le nom de Stonewall Jackson Hall, et aux ci-devant connue sous le nom de United States Hotel, occupée par Mme Valdrau, ayant en vaste magasin au rez-de-chaussée, une salle de bal et une salle de réunion au premier, cinq grandes chambres avec vestibules au second, avec une bâtisse en briques à deux étages dans le fond ayant sept chambres,—aussi grande cour, citerne, hydrant, lieux d'aisance, écuries en fond et appareils à gaz partout.

Cette propriété est fort convenable pour servir de lieu de réunion aux sociétés ou loges. Elle se trouve en face du dépôt du chemin de fer de Pontchartrain, à un îlet du ferry du chemin de fer Morgan-Texas, à deux îlets seulement de l'Hôtel des Monnaies des Etats-Unis, et à six îlets du marché français.

2. Un autre lot de terre, avec les hangars et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même îlet que la propriété ci-dessus décrite, et touchant dans le fond, ce terrain mesure 27 pieds 10 pouces de face à la rue Decatur, sur une profondeur de 70 pieds 4 pouces 4 lignes.

3° Deux lots de terre dans la rue Musique, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district, dans l'îlet No 150, borné par les rues Musique, Girod, Urquhart et Des Arts, désignés par les Nos 23 et 24, lesquels se touchent et mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Musique sur une profondeur de 120 pieds.

Les améliorations consistent en une maison-cottage en bois, composée de deux chambres, avec cuisine, cuve, lieux d'aisance, etc. et un joli potager. Un des terrains est vague; c'est un bon endroit, pour bâtir, le site n'étant éloigné que d'un demi-îlet de la station des chars de la rue Claiborne.

Propriété dans la rue Bourbon.

4° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district, dans l'îlet borné par les rues Bourbon (autrefois Bagatelle) Robertson (autrefois St. Jean Baptiste), Claiborne et St. Antoine, désigné comme le No 3 et mesurant 30 pieds 8 pouces de face à la rue Bourbon sur une profondeur de 110 pieds.

Les améliorations consistent en un cottage à double corps de logis, connu comme le No 541 rue Bourbon, ayant quatre chambres, avec cuisine de chaque côté, cuve, puits, etc. La propriété est dans le voisinage des chars de la rue Claiborne.

Propriété dans la rue Derbigny.

5° Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet No 27, borné par les rues Derbigny (autrefois Prosper), Claiborne, St. Antoine et Annette, désignés par les lettres A et B, ils se touchent et mesurent chacun 31 pieds 7 pouces 5 lignes de face à la rue Derbigny sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces 2 lignes.

Les améliorations consistent en un cottage en bois avec trois chambres, avec cuve et puits; un des lots est vague et est très convenable pour y bâtir, n'étant éloigné que d'un îlet du City Railroad.

DANS LE MÊME ILET.

6° Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même îlet que la propriété ci-dessus décrite, et désigné par la lettre H; il mesure environ 32 pieds 6 pouces de face à la rue Derbigny sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces 2 lignes.

Les améliorations consistent en une maison en bois à double corps de logis, ayant deux chambres, avec cuisine des deux côtés, cuve, etc. La propriété n'est qu'à deux îlets du City Railroad

Propriété dans la rue Claiborne.

7° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Laharpe et Lapeyrouse, désigné par le No 7, et mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Claiborne sur une profondeur d'environ 106 pieds 6 lignes

Le mesurage ci-dessus de toutes les propriétés est plus ou moins entre lignes parallèles et de mesure américaine, conformément aux plans que l'on peut voir au lieu de la vente.

Les améliorations du lot décrit dans le paragraphe No 7 consistent en une maison en bois à un étage, avec vestibule, hangar et entourage; elle est occupée par une pharmacie. La maison a cinq chambres, avec cuisine dans le fond, cuve, lieux d'aisance, etc., elle est située vis-à-vis le Marché St Bernard et la propriété est connue comme celle de M. L. N. De Quercy. Une double voie de chemin de fer ne passe devant la propriété.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, et le reste à un, deux et trois ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente; les billets seront garantis par hypothèque spéciale et le privilège du vendeur. Les propriétés devront être assurées pour leur pleine valeur et les polices transférées au vendeur. Un intérêt de 5 pour cent est stipulé pour payer les frais d'avocat et autres dépenses en cas de poursuites judiciaires, et toutes les autres garanties ordinaires devront être fournies. Les acquéreurs assumeront, en outre du prix d'adjudication, le paiement des taxes dues et exigibles en 1884, et seront à faire un dépôt au comptant de 10 pour cent au moment de la vente.

Actes de vente pardevant John R. Legier, notaire, aux frais des acquéreurs.

20 avril—29—4, 11, 18, 25 au 31.

Marais Street Steam Brewery

H. F. STURCKEN,

80, 82, 84 et 86 RUE MARAIS,

Entre Conti et St-Louis.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ATTENTION!

Hôtels, Bateaux à vapeur, Restaurants.—Aux personnes qui tiennent maison, et au commerce en général.

Plaqué Majolica, Plaqué, Plaqué Dresden, Plaqué Craquelé et Japonais, Statuettes en Biscuit, Plaqué Hongrois et Barbotine, Services de table peints.

Porcelaine Française.

Porcelaine Billeck et Worcester.

Services pour Poisson et Gibier.

Beaux Articles de Toilette.

Articles en cuivre.

Crystallerie Baccarat et Articles d'optique.

Plaqués de Dresde.

Porcelaines, Faïence, Verrerie et une foule d'autres Articles ayant cours dans le commerce.

M. L. NAVRA vs SES CREANCIERS.

No 10,232.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureaux, 46 rue Royale—MERCREDI, 21 mai 1884 et les jours suivants à onze heures il sera vendu au No 167 de la rue du Canal, entre celles Bourbon et Dauphine, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 8 mai 1884 dans l'affaire ci-dessus, le contenu du magasin ci-dessus mentionné consistant en partie des marchandises décrites plus haut.

Conditions—comptant.

N. B.—Les acquéreurs auront à payer leurs comptes aux bureaux des Encanteurs avant l'enlèvement des marchandises, et les marchandises devront être enlevées avant la prochaine vente.

10 mai—10,14,18 21,22,23

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession Bernard Firman

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—LUNDI, le 16 juin 1884, à midi à la Bourse d'encan Arcade rue Magazine, entre Natchez et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C en date du 13 mai 1884 docket No 11 2.1 pour le compte de la succession de Bernard Firman, décédé, il sera à l'encan vendu—

Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Bellechasse, St Thomas et Pleasant, mesurant 27 pieds de face à la rue St Thomas sur une profondeur de 144 pieds 11 pouces et 2 lignes, et borné, dans le fond, par une ruelle de 20 pieds de largeur, pour l'usage du dit lot et des autres.

Conditions—Comptant sur les lieux. L'acquéreur assumera les taxes dues en 1884 en sus du prix de la vente. Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais de l'acquéreur.

14 mai—14 25 ... 15 juin

PAR J. V. GOURDAIN

Propriété de choix formant encoignure, bien située pour n'importe quel genre d'affaires, dans le Troisième District.

Vente pour payer un billet hypothécaire.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau No 56 rue Royale—SAMEDI, le 17 mai 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, à l'encoignure des rues St-Claude et Columbus dans l'îlet borné par les rues Columbus, Remparts, St-Antoine et St-Claude mesurant 4 pieds de face à la rue Columbus sur une profondeur et façade à la rue St-Claude de cent vingt sept pieds, sur la ligne du côté ... vingt sept pieds ... largeur dans le fond ... mesure soixante et un pieds trois pouces et quatre lignes.

Les améliorations consistent en une maison en bois à un étage, briquetée entre poteaux, louée $40 par mois, formant l'encoignure des rues St-Claude et Columbus, divisée en deux corps de logis, avec de chaque côté—grandes chambres et galeries, une grande salle sur la rue Columbus, cuisine ayant de chaque côté 1 chambre et 1 cabinet, lieux d'aisance, cuve, puits, cour briquetée, etc. Une maison en ardoises, dans le fond de la propriété en ardoises contenant 3 chambres et galerie, cuisine contenant 1 chambre, cuve et puits.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la vente jusqu'à parfait paiement et toutes les autres clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1884 en sus du prix d'adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent au comptant sur les lieux au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant J. F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

8mai—8, 10, 15 17.

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Mme Louisa Schantz et autres contre John Schantz et autres. Dans l'affaire de Frederick Ernst et autres demandant une monition. } No 9793.

A tous ceux que cela peut concerner, salut:

Attendu que Frederick Ernst, Félix Ernst Jr. et Joseph Buhler ont acheté à une vente publique, faite par Nicholas J. Hoey, encanteur, de la raison Hoey & O'Connor, encanteurs, le 9 février 1884, en vertu d'un ordre ou jugement de l'hon N. H. Rightor, un des juges de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire de Mme Louisa Schantz contre John Schantz et autres, No. 9793 du docket de la dite Cour, la propriété ci-après décrite, et s'est adressée à cette Cour pour une monition annonce, conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373 de l'Acte No 95, approuvé le 10 mars 1870, et contenu dans les Statuts Révisés de la Louisiane.

Avis est par le présent donné à toutes les personnes intéressées, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, qui auraient quelque droit, titre ou réclamation à faire valoir, contre la propriété ci-après décrite, par suite d'une informalité quelconque dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a eu lieu, ou d'une irrégularité ou illégalité quelconque dans l'estimation ou dans les annonces relativement à l'époque ou au mode de vente, ou de tout autre vice quelconque d'avoir à déduire dans les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite vente de la propriété ci après décrite, Frederick Ernst, Félix Ernst Jr. et Joseph Buhler en sont devenus les acquéreurs pour la somme de huit cent dix ($810) dollars.

La description de la propriété telle qu'elle apparaît du titre à ladite propriété signé par ladits Nicholas J. Hoey, encanteur et les parties à ladite affaire, passé pardevant Benjamin Ory, notaire, le 7 mars 1884, et enregistré au Bureau des Aliénations, le 8 mars 1884.

Un certain terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les dépendances et tous les droits, voies privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le Faubourg Livaudais maintenant dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet numéro cinquante et un, compris entre les rues Troisième, Quatrième, Laurel et Live Oak, et désigné par le numéro quinze sur un plan dressé par Henry Muelhausen, voyer, en date du 27 décembre 1846, et déposé pour référence en l'étude de C. Braun, alors notaire pour la paroisse de Jefferson, le dit terrain mesure vingt huit pieds de face à la rue Live Oak, sur une profondeur de cent dix-sept pieds, entre lignes parallèles, mesure américaine. Etant la même propriété achetée par feu Valentine Schantz ou Schanz pendant son mariage avec feue Mme Margaret Wetzel et pendant la communauté de bien et d'acquêts qui existaient entre eux, par achat de Miss veuve Rosalie Bernard, conformément à un acte passé pardevant Jno. T. Coffee notaire en cette ville, le 22me jour de juin 1853, dûment enregistré dans le bureau des aliénations pour la paroisse, dans le livre 12, folio 250 du transfert Lafayette.

Bureau du Greffier, Nlle-Orléans, 9 avril 1884.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

(Signé) E. A. LUMINAIS, Député-Greffier.

Pour copie conforme:

E. A. LUMINAIS, Député-Greffier.

10 avril—3f en 30 jours

LEVE & ALDEN, Agents des Voyageurs,

19 rue Camp, NEW ORLEANS.

ON parle les langues française, allemande, espagnole, portugaise et italienne. Vente des billets des bateaux à vapeur et chemins de fer partant de New Orleans, Baltimore, New York, Boston et Quebec, pour toutes les villes de l'Europe et aussi de tous les ports de l'Europe pour l'intérieur des Etats-Unis. Ventes des billets aux voyageurs pour l'Ile de Cube, le Mexique, l'Amérique Centrale et l'Amérique du Sud. Achetez vos billets ici, où vous recevrez toute information à désirer. 26fév—3m

F. JAHNKE,

(Breveté pour la Louisiane).

PAVAGE EN PIERRE ARTIFICIELLE DE SCHILLINGER.

Importateur et marchand de Pierres plates allemandes et de North River pour pavage, curb stone, ciment de Portland, TUILES, COQUILLES ET SABLE.

Nos 208 et 210 rue Delord,

Entre Baronne et Carondelet.

23fév—

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

Résidence d'été à Mandeville Formant l'encoignure des rues Claiborne et de l'avenue Marigny.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur. Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 17 mai 1884, à midi, il sera vendu à la Bourse d'encan St Charles, entre les rues Gravier et Commune très positivement au dernier et plus fort enchérisseur.

Quatre certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la ville de Mandeville, paroisse St-Tammany, dans l'îlet borné par les rues Jefferson, Gerard et Claiborne et l'avenue Marigny ou Alley, désignés par les numéros 3, 4, 5, 6, mesurant comme suit

Le lot No 3 mesure 60 pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur de de 235 pieds. Les lots 4, 5, 6 mesurent chacun 60 pieds de face à l'avenue Marigny sur une profondeur de 197 pieds (au pied français). Le lo No 4 forme l'encoignure de la rue Claiborne et de l'avenue Marigny ou Alley.

Les améliorations comprennent une jolie résidence en bois avec galerie de 8 pieds de large sur la devanture, et 36 pieds de long vestibule au milieu 7 pieds de large 30 pieds de longueur, 2 chambres à coucher de chaque côté du vestibule avec salle à manger et trois chambres de cuisine, galerie, etc., etc. Cette propriété n'est qu'à un îlet du lac.

Conditions—½ ou plus comptant, le reste à un crédit d'un an pour billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur avec 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement et la clause de 10 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement du paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles de garantie.

Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1884 en sus du prix d'adjudication et seront requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de la vente au moment de l'adjudication. Les bâtisses devant être assurées par l'acquéreur et les polices transférées aux détenteurs des billets.

Acte de vente pardevant Andrew Hero notaire, aux frais de l'acquéreur. 10mai—

Propriété du Troisième District

Vis-à-vis du Morgan's Louisiana and Texas Rail Road Depot,

Rue Levée, entre les rues Champs-Elysées et Marigny.

Succession de Jose Barba.

No 10 424—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER Placide J. Spear, Encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI 14 juin 1884, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse St Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 avril 1884, pour le compte de la dite succession, à savoir:

Trois certains terrains situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levée, Marigny, Victoire et Champs-Elysées désignés par les Nos 4, 5 et 6 sur un plan dressé par C. A. De Armas, député voyer général, en date du 9 novembre 1853 déposé en l'étude de Philippe Lacoste, anciennement notaire en cette ville, les dits lots mesurent au pied américain, à savoir, le lot No 4, 16 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la dite rue Levée; le No 5 17 pieds 11 pouces de face à la rue Levée, le lot No 6 17 pieds 5 pouces 7 lignes de face à la rue Levée sur une profondeur à chacun de ces lots de 62 pieds 10 pouces 4 lignes, entre lignes parallèles. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, lesquelles consistent en une bâtisse en briques à un étage, divisée en trois corps de logis, avec deux chambres de chaque côté, et une bâtisse en briques à un étage dans le fond, avec une chambre de chaque côté.

La dite propriété a été acquise par le dit feu José Barba de Samuel Marx, par acte passé le 13 décembre 1859 pardevant Philippe Lacoste, notaire, et enregistré au bureau de transfert, livre 78 folio 483

Termes et conditions—Une moitié ou plus au comptant, le reste à un crédit de un ou en deux ... de l'acquéreur, et portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les dits billets seront garantis par privilège et liens de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété. L'acte de vente contiendra les clauses usuelles de l'alienation, vente saisie, 5 pour cent d'honoraires d'avocat, etc. ... assurance devant correspondre avec le montant des billets et le transfert de la police etc. L'acquéreur assumera, en sus du prix de son adjudication les taxes de l'Etat et ville de l'Etat de 1884, et un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication sera exigé par les encanteurs au moment de la vente. Acte de vente pardevant O. Drouet, notaire, aux frais des acquéreurs.

10 mai—10 17 24 31—juin 7 14

Propriétés de grande valeur

Propriétés du Troisième District

Coin Espagne et Dauphine.

Rue Royale, entre Mandeville et Marigny.

Rue Mandeville, entre Royale et Dauphine.

No 520 rue Dauphine, entre Espagne et Mandeville.

Nos 78, 80 et 82 rue Espagne, Entre Royale et Dauphine.

Interdiction de François J. Crais.

No 11,035 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, Bureaux, 46 rue Royale—SAMEDI le 17 mai à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St Charles rue St Charles entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu le 8 avril 1884 dans l'affaire ci-dessus, les propriétés suivantes, à savoir—

1° Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Royal, Dauphine, Marigny et Mandeville, mesurant 27 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Royale sur 93 pieds de profondeur.

2° Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Royale, Dauphine, Marigny et Mandeville, mesurant 27 pieds 1 pouce de face à la rue Mandeville sur 100 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur.

3° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 3ième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Royale, Espagne, et Mandeville mesurant 30 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Dauphine sur 93 pieds 10 pouces de profondeur.

Les améliorations comprennent une résidence en bois à un étage, divisée en deux corps de logis, ayant de chaque côté 2 chambres et 1 cabinet, cuve, lieux d'aisance, et désignée par le No 520 rue Dauphine

4° Un certain terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Dauphine, Espagne et Mandeville, formant le coin des rues Dauphine et Espagne, mesurant 33 pieds de face à la rue Espagne sur 63 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur et de façade à la rue Dauphine.

Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage divisée en deux corps de logis, avec deux chambres à chaque corps de logis, une cuisine en bois à un étage, avec deux chambres à chaque corps de logis, lieux d'aisance, cuve, etc.

5° Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Royale, Espagne et Mandeville, et attenant à celui décrit plus haut, mesurant 33 pieds 9 pouces de face à la rue Espagne, sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces 3 lignes.

Les améliorations comprennent une résidence double en bois, avec deux corps de logis, ayant 3 chambres de chaque côté, cuisine en bois, avec une chambre à chaque corps de logis, cuve, lieux d'aisance, etc., connue comme le No 82 rue Espagne

6° Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Espagne, Royale, Mandeville et Dauphine, mesurant 27 pieds 1 pouce de face à la rue Espagne sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces 3 lignes, connu comme No 80 rue Espagne.

7° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Espagne, Royale, Dauphine et Mandeville, mesurant 34 pieds 6 lignes de face à la rue Espagne sur une profondeur de 85 pieds 11 pouces.

Les améliorations comprennent une maison à deux corps de logis connue comme le No 78 rue Espagne, ayant 3 chambres de chaque côté, cuisine, cuve, lieux d'aisance, etc.

Termes et conditions—Une moitié ou plus comptant, la partie à crédit à un, ou un et deux ans au gré des acquéreurs, représentée par des billets des acquéreurs payables au porteur, avec intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement et garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale, les actes de vente contenant la clause de non aliénation et de vente sans saisie, de dix pour cent d'honoraires d'avocat pour enforcer le paiement des billets et toutes les autres clauses dans les actes de ventes. Les acquéreurs assureront les bâtisses pour le montant de la partie du crédit et le transfert de la police aux porteurs des billets et assumeront en sus du prix d'adjudication le paiement des taxes d'Etat et de ville de 1884, et déposeront entre les mains des encanteurs, au moment de l'adjudication dix pour cent du prix; si les acquéreurs se refusent de passer l'acte de vente et ne remplissent pas les autres conditions de l'adjudication dans les quinze jours qui suivront le jour de la vente, seront considérés en défaut par le simple fait de leur non paiement.

Les actes de vente pardevant Chas T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.

12 avril—12,19,26—mai 3,10,17

Dentistes

C. E. KELLS & M. VIET,

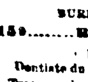

Opérations de tous genres dans ... ressort de leur art,

Pose de palais artificiels.

G. P. MALONEY, D. D. S.,

DENTISTE.

BUREAU ET RESIDENCE,

159......RUE DU CANAL......159

près Baronne.

Dentiste du couvent des dames Ursulines.

Travaux dentaires de tous genres à des prix raisonnables.

Extraction de dents sans douleur.

Marchand de tous articles de dentisterie aux prix de fabrique. 25 août—

L'Abeille ... COMPA... North ... STEAMERS ... Prix du ... Brême à ... MANDEV... et les S... Vapeur de ... NEW ... "STER... FEU ... No 19